

Rapport de repérage du plomb avant-travaux

Numéro de dossier : 82850
Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-035 Juin 2021
Date du repérage : 13/08/2026

Adresse du bien immobilier
<u>Localisation du ou des bâtiments :</u> Département : ... Ardèche Adresse : 103 Rue Pierre Curie Commune : 07500 Guilherand-Granges (France) <u>Désignation et situation du bien :</u> /

Donneur d'ordre / Propriétaire :
<u>Donneur d'ordre :</u> Immobilière VALRIM - M. AUBERT Sébastien 24 Rue Balzac 26000 Valence (France) <u>Propriétaire :</u> Immobilière VALRIM 24 Rue Balzac 26000 Valence (France)

Le diagnostic suivant concerne :

NON	Rénovation / Réhabilitation
OUI	Démolition

Société réalisant le constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat	PINET Didier
N° de certificat de certification	772 le 19/11/2022
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	LA CERTIFICATION DE PERSONNES
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	10923900404
Date de validité :	31 décembre 2026

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS ELECTRONIC
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	PB200i / 8540
Nature du radionucléide	Co-57
Date du dernier chargement de la source	09/05/2025
Activité à cette date et durée de vie de la source	185 MBq (24 mois)

Conclusion des mesures de concentration en plomb

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb.

Le présent rapport sera remis à toute personne ou entreprise extérieure intervenant sur les matériaux objet du présent rapport.

Ce diagnostic plomb a été rédigé par PINET Didier le 28/08/2026 conformément à la norme NF X46-035 de Juin 2021 «Repérage plomb — Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction».	PINET Didier  EXPERT EN BATIMENT - DIAGNOSTICS IMMOBILIERS 25 rue Frédéric Chopin - 26000 VALENCE 04 75 55 13 31 - sassoulas@sassoulas.com SIRET : 449475 433 00016 - NAF : 7120B
---	--

SOMMAIRE

1 - Rappel de la commande et des références réglementaires	3
2 - Renseignements complémentaires concernant la mission	5
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	5
2.3 Le bien objet de la mission	5
3 - Méthodologie employée	6
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	7
3.2 Stratégie de mesurage	7
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	7
4 - Présentation des résultats	8
5 - Résultats des mesures	8
6 - Conclusion	33
6.1 Recommandations	33
6.2 Commentaires	33
7 - Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	34
7.1 Textes de référence	34
7.2 Ressources documentaires	35
8 - Annexes :	36
8.1 Croquis	36
8.2 Analyses chimiques du laboratoire	38
8.3 Certification	39
8.4 Attestation d'assurance	40
8.5 Attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source	41

Nombre de pages de rapport : 41

Liste des documents annexes :

- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant
- Certification
- Attestation d'assurance
- Attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source

Nombre de pages d'annexes : 6

1 - Rappel de la commande et des références réglementaires

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux, contenant du plomb, susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Le présent rapport, à destination des entreprises et des donneurs d'ordres, a pour objectifs essentiels :

- de présenter les risques auxquels peuvent être exposés les opérateurs lors des interventions sur les peintures contenant du plomb identifiées par un diagnostic positif,
- d'aider les entreprises à réaliser l'analyse des risques propres à un chantier,
- de choisir les mesures de prévention à mettre en œuvre pour réduire ces risques, et ceci en fonction des techniques employées,
- Il permet également aux donneurs d'ordres de prendre en compte dès l'établissement du cahier des charges les contraintes liées au risque plomb. Les entreprises pourront alors remettre des offres intégrant les dispositions de prévention nécessaires,
- Il est applicable pour toutes les interventions sur les peintures au plomb (travaux d'urgence, réhabilitation, dépollution...), quelle que soit la destination du bâtiment (logement, bureaux...).

RISQUE LORS DES INTERVENTIONS SUR LES PEINTURES AU PLOMB :

Risque lié au plomb :

Pour la plupart des techniques employées, le risque principal provient de la présence du plomb. Soit le plomb est respiré sous forme de poussières (grattage, ponçage, démolition...) ou de fumées (décapage thermique), soit il est ingéré (nourriture souillée, mains sales portées à la bouche...).

Risque lié aux produits chimiques :

Dans le cas du décapage chimique, le risque produits chimiques – par voie respiratoire ou par voie cutanée – vient s'ajouter au risque plomb. Selon les produits employés, la santé et la sécurité des salariés ne peuvent être préservées qu'avec la mise en œuvre de mesures de prévention renforcées entraînant des contraintes supplémentaires.

Risque lié aux poussières :

Dans le cas où un volume important de poussières est émis (grattage et ponçage mécaniques sans aspiration à la source, démolition...), la poussière – même sans plomb – est également un risque pour la santé.

Sur les chantiers de rénovation et de démolition avec présence de peintures au plomb, les mesures de concentration en plomb dans l'atmosphère et d'empoussièrement montrent que, dans la grande majorité des cas, il existe un risque plomb ou un risque poussières, ou les deux à la fois.

La mise en œuvre de mesures de prévention s'impose donc pour toute intervention sur des peintures contenant du plomb, dès lors que de la poussière est émise (réduction de son émission, captage au plus près possible de la source, port d'équipements de protection respiratoire...) ou que des produits chimiques sont utilisés.

Les effets du plomb sur la santé :

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ? :

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières.

Sur les chantiers :

- En travaillant sans protection,
- En fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- En se rongant les ongles,
- En mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation/réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- Des conseils dans le choix des protections,
- Une aide à l'information et à la formation,
- Une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

REGLEMENTATION ISSUE DU CODE DE TRAVAIL SPECIFIQUE AU PLOMB :

Les travaux exposant au plomb et à ses composés sont soumis aux dispositions du code du travail sur la prévention du risque chimique et à celles spécifiques aux substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (articles R. 231-54 à R. 231-59-2).

2 - Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS ELECTRONIC	
Modèle de l'appareil	PB200i	
N° de série de l'appareil	8540	
Nature du radionucléide	Co-57	
Date du dernier chargement de la source	09/05/2025	Activité à cette date et durée de vie : 185 MBq (24 mois)
Déclaration : ASNR	T260282	Date de déclaration : 24/09/2021
	CODEP-LYO-2020-043741	
Nom du responsable de l'activité nucléaire	PINET Didier	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	M. Didier PINET – Validité du PCR : 28/05/2028	

Étalon : SRM 2570, SRM 2573

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	13/08/2026	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	977	13/08/2026	0,71 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	103 Rue Pierre Curie 07500 Guilherand-Granges (France)
Description de l'ensemble immobilier	Bureaux
Année de construction	Non communiquée
Localisation du bien objet de la mission	Ensemble du bâtiment
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire	/
Date de la visite faisant l'objet du diagnostic	13/08/2026
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir annexe n° 8.1

Programme détaillé des travaux fourni par le donneur d'ordre en amont du repérage :

Démolition du bâtiment

Liste des locaux et parties d'ouvrages visités :

Sous-Sol - Caves	1er étage - Pièce 108
Rez de chaussée - Pièce 1	1er étage - Pièce 109
Rez de chaussée - Pièce 2	1er étage - Pièce 110
Rez de chaussée - Pièce 3	1er étage - Pièce 111
Rez de chaussée - Pièce 4	1er étage - Pièce 112
Rez de chaussée - Pièce 5	1er étage - Pièce 113
Rez de chaussée - Pièce 6	1er étage - Pièce 114
Rez de chaussée - Pièce 7	2ème étage - Pièce 201
Rez de chaussée - Pièce 8	2ème étage - Pièce 202
Rez de chaussée - Pièce 9	2ème étage - Pièce 203
Rez de chaussée - Pièce 10	2ème étage - Pièce 204
Rez de chaussée - Pièce 11	2ème étage - Pièce 205
Rez de chaussée - Pièce 12	2ème étage - Pièce 206
Rez de chaussée - Pièce 13	2ème étage - Pièce 207
Rez de chaussée - Pièce 14	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 25
Rez de chaussée - Pièce 15	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 26
Rez de chaussée - Pièce 16	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 27
Rez de chaussée - Pièce 17	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 28
Rez de chaussée - Pièce 18	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 29
Rez de chaussée - Pièce 19	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 30
Rez de chaussée - Pièce 20	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 31
Rez de chaussée - Pièce 21	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 32
Rez de chaussée - Pièce 22	Rez de chaussée - Pièce 23
1er étage - Pièce 101	Rez de chaussée - Pièce 24
1er étage - Pièce 102	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 33
1er étage - Pièce 103	Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 34
1er étage - Pièce 104	1er étage - Toit terrasse Nord
1er étage - Pièce 105	1er étage - Toit terrasse Est
1er étage - Pièce 106	1er étage - Toit terrasse Sud
1er étage - Pièce 107	Façades
	Annexe - Abri de jardin (extérieur)

Liste des locaux et parties d'ouvrage non visités ou non mesurés (avec justification) :

Fondations enterrées sous le bâtiment (Emploi d'engins mécaniques nécessaires)

Eléments noyés dans les murs et/ou planchers (Inaccessibles)

Annexe - Abri de jardin (intérieur) (Absence de clef)

3 - Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-035 de juin 2021 «*Repérage Plomb — Recherche de plomb avant-travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction*».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb. Le repérage porte sur tous les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, comprenant notamment les revêtements intérieurs ou extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

Sont exclus du domaine d'application du présent document, la recherche de plomb dans le PVC (menuiseries, revêtements de sol, conduits, ...), le polystyrène, les carrelages et faïences. Selon le programme de travaux envisagés, l'opérateur de repérage détermine l'étendue de la recherche de plomb dans les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Selon la norme NF X 46-035 de juin 2021 «*Repérage Plomb — Recherche de plomb avant-travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction*», il n'existe pas de valeur seuil de concentration réglementaire pour conclure sur le niveau de risque que présentent les matériaux ou revêtements contenant du plomb.

3.2 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans chaque local, toutes les unités de repérage identifiées au préalable dans les zones de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb. L'opérateur de repérage définit le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'unité de repérage et de la nature des travaux. Si plusieurs mesures sont réalisées, elles sont prises à des endroits différents et répartis de façon pertinente (par exemple : parties hautes et basses d'un même mur).

Sur chaque unité de repérage, les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Pour une unité de repérage définie (même historique et recouvrement) au moins deux mesures sont effectuées. Si les résultats sont cohérents l'unité de repérage est validée. Si les résultats sont incohérents, l'opérateur décomposera l'unité de repérage définie initialement en plusieurs unités de repérage distinctes et complètera les mesures jusqu'à obtenir des résultats cohérents pour la ou les unités de repérage définie(s).

Pour les unités de repérage qui ont des surfaces ou des longueurs importantes, l'opérateur réalisera des mesures complémentaires.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4 - Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5 - Résultats des mesures

Sous-Sol - Caves

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
2		Mur (partie basse)	Brut		0,0	0,1	-
3		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
4		Plafond (mesure 1)	Brut		0,0	0,1	-
5		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 2

Rez de chaussée - Pièce 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
6	A	Mur (partie basse)	Moquette	Moquette	0,0	0,1	-
7		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
8		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
9		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
10		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
11		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
12		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
13		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
14		Plafond (mesure 1)	Métal		0,0	0,1	-
15		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
16		Plafond (mesure 1)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
17		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
18		Porte d'entrée intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
19		Porte d'entrée intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
20		Porte d'entrée extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
21		Porte d'entrée extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
22	D	Porte (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
23		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
24	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
25		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
26	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
27		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 8

Rez de chaussée - Pièce 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
28	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
29		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
30		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
31		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
32		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
33		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
34		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
35		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
36	A	Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
37		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
38		Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
39		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
40	A	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
41		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
42	A	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
43		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 5

Rez de chaussée - Pièce 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
44	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
45		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
46		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
47		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
48		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
49		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
50		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
51		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
52	A	Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
53		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
54		Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
55		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 3

Rez de chaussée - Pièce 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
56	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
57		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
58		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
59		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
60		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
61		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
62		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
63		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
64		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
65		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 2

Rez de chaussée - Pièce 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
66	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
67		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
68		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
69		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

70		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
71		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
72		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
73		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
74		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
75		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
76	A	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
77		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
78	A	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
79		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
80	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
81		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

Rez de chaussée - Pièce 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
82	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
83		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
84		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
85		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
86		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
87		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
88		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
89		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
90		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
91		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
92	A	Grille 1 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,14	0,1	-
93	A	Grille 2 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,07	0,1	-
94	A	Grille 3 (mesure 1)	Métal	Peinture	2,86	0,1	-
95	A	Grille 4 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,52	0,1	-
96	A	Grille 5 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,26	0,1	-
97	A	Grille 6 (mesure 1)	Métal	Peinture	3,11	0,1	-
98	C	Porte de sortie intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
99		Porte de sortie intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
100	C	Porte de sortie extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
101		Porte de sortie extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
102	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
103		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
104	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
105		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
106	C	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	Peinture	3,55	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 13							

Rez de chaussée - Pièce 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
107	A	Mur (partie basse)	Brut		0,0	0,1	-
108		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
109		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
110		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
111		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-

112		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
113		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
114		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
115		Plafond (mesure 1)	Brut		0,0	0,1	-
116		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
117		Peinture tuyauterie (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
118		Peinture tuyauterie (mesure 2)			0,0	0,1	-
119		Peinture tuyauterie (mesure 1)			0,0	0,1	-
120		Peinture tuyauterie (mesure 2)			0,0	0,1	-
121		Peinture tuyauterie (mesure 1)			0,0	0,1	-
122		Peinture tuyauterie (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 3							

Rez de chaussée - Pièce 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
123	A	Porte d'entrée intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
124		Porte d'entrée intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
125	A	Porte d'entrée extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	4,82	0,1	-
126		Porte d'entrée extérieure (huisserie)			3,04	0,1	-
127	A	Mur (partie basse)	Brut		0,0	0,1	-
128		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
129		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
130		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
131		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
132		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
133		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
134		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
135		Plafond (mesure 1)	Brut		0,0	0,1	-
136		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
137	C	Porte (partie mobile)	Métal	Peinture	3,22	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

Rez de chaussée - Pièce 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
138	A	Porte (partie mobile)	Métal	Peinture	4,27	0,1	-
139	A	Mur (partie basse)	Brut		0,0	0,1	-
140		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
141		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
142		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
143		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
144		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
145		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
146		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
147		Plafond (mesure 1)	Brut		0,0	0,1	-
148		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 3							

Rez de chaussée - Pièce 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
149	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
150		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

151		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
152		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
153		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
154		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
155		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
156		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
157		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
158		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
159	C	Porte de sortie intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
160		Porte de sortie intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
161	C	Porte de sortie extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
162		Porte de sortie extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 4							

Rez de chaussée - Pièce 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
163	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
164		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
165		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
166		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
167		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
168		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
169		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
170		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
171		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
172		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
173	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
174		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
175	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
176		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
177	D	Embrasure fenêtre (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
178		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
179	D	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
180		Garde corps fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 6							

Rez de chaussée - Pièce 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
181	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
182		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
183		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
184		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
185		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
186		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
187		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
188		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
189		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
190		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
191	C	Moulure porte (mesure 1)	Bois	Peinture	4,36	0,1	-

192	D	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
193		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
194	D	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	Peinture	2,41	0,1	-
195	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
196		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
197	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
198		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
199	C	Embrasure porte (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
200		Embrasure porte (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 8							

Rez de chaussée - Pièce 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
201	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
202		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
203		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
204		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
205		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
206		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
207		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
208		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
209		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
210	Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-	
211	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
212		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
213	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
214		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 4							

Rez de chaussée - Pièce 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
215	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	2,86	0,1	-
216		Mur (partie basse)			3,86	0,1	-
217		Mur (partie basse)			4,27	0,1	-
218		Mur (partie basse)			4,05	0,1	-
219		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
220		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
221	A	Embrasure porte (mesure 1)	plâtre	peinture	3,96	0,1	-
222		Escalier balustre (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
223		Escalier balustre (mesure 2)			0,0	0,1	-
224		Escalier Main courante (mesure 1)	Métal	Peinture	2,32	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

Rez de chaussée - Pièce 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
225	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	3,26	0,1	-
226		Mur (partie basse)			3,48	0,1	-
227		Mur (partie basse)			4,25	0,1	-
228		Mur (partie basse)			3,95	0,1	-
229		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
230		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
231	D	Embrasure porte (mesure 1)	plâtre	peinture	4,74	0,1	-
232		Plinthes (mesure 1)	Ciment	Peinture	5,28	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 4

Rez de chaussée - Pièce 16

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
233	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
234		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
235		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
236		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
237		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
238		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
239		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
240		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
241		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
242		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
243		Porte de sortie intérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
244		Porte de sortie intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
245		Porte de sortie extérieure (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
246		Porte de sortie extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 4

Rez de chaussée - Pièce 17

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
247	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
248		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
249		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
250		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
251		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
252		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
253		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
254		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
255		Plafond (mesure 1)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
256		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 2

Rez de chaussée - Pièce 18

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
257	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
258		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
259		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
260		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
261		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
262		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
263		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
264		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

265		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
266		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 2							

Rez de chaussée - Pièce 19

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
267	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
268		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
269		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
270		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
271		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
272		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
273		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
274		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
275		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
276		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 2							

Rez de chaussée - Pièce 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
277	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
278		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
279		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
280		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
281		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
282		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
283		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
284		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
285		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
286	Plafond (mesure 2)	0,0			0,1	-	
287	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
288		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
289	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
290		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 4							

Rez de chaussée - Pièce 21

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
291	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
292		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
293		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
294		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
295		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
296		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
297		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
298		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
299		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
300		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
301	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
302		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
303	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
304		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
305	C	Porte (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
306		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 5

Rez de chaussée - Pièce 22

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
307	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
308		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
309		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
310		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
311		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
312		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
313		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
314		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
315	A	Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
316		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
317		Porte (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
318		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
319	B	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
320		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
321	B	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
322		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
323	D	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
324		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
325	D	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
326		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 7

1er étage - Pièce 101

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
327		Escalier balustre (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
328		Escalier balustre (mesure 2)			0,0	0,1	-
329		Escalier Main courante (mesure 1)	Métal	Peinture	2,59	0,1	-
330	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
331		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
332		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
333		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
334		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
335		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
336		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
337		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
338		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
339		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
340		Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	vernis	0,0	0,1	-
341		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
342		Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	vernis	0,0	0,1	-
343		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 6

1er étage - Pièce 102

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
344	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
345		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
346		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
347		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
348		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
349		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
350		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
351		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
352		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
353		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 2

1er étage - Pièce 103

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
354	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
355		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
356		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
357		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
358		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
359		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
360		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
361		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
362		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
363		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
364	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	Peinture	0,0	0,1	-
365		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
366	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	Peinture	0,0	0,1	-
367		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
368	A	Porte (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
369		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
370	D	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
371		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
372	D	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
373		Moulure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
374	D	Volet (partie basse)	Bois	Peinture	4,18	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 8

1er étage - Pièce 104

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
375	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
376		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
377		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
378		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
379		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
380		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
381		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
382		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
383		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
384		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-

385		Plinthe (mesure 1)	Bois	peinture	3,56	0,1	-
386	D	Porte (partie mobile)	Bois	Vernis	0,0	0,1	-
387		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 4

1er étage - Pièce 105

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
388	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
389		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
390		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
391		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
392		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
393		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
394		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
395		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
396		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
397		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
398	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
399		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
400	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
401		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
402	C	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
403		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 5

1er étage - Pièce 106

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
404	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
405		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
406	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
407		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
408		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
409		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
410		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
411		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
412		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
413		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
414		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
415		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
416	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	3,58	0,1	-
417	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	5,86	0,1	-
418		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	4,27	0,1	-
419	D	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	peinture	4,23	0,1	-
420	D	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	3,86	0,1	-
421	D	Allège fenêtre (mesure 1)	Plâtre	Peinture	3,96	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 9

1er étage - Pièce 107

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
422	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
423		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

424		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
425		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
426		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
427		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
428		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
429		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
430		Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
431		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
432		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	5,72	0,1	-
433	C	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
434		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
435	C	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
436		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
437	C	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
438		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
439	C	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
440		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
441	C	Embrasure fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
442		Embrasure fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
443	C	Embrasure fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
444		Embrasure fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
445	C	Allège fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
446		Allège fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
447	C	Allège fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
448		Allège fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
449	C	Volet 1 (partie basse)	bois	peinture	6,93	0,1	-
450	C	Volet 2 (partie basse)	bois	peinture	6,58	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 13							

1er étage - Pièce 108

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
451	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
452		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
453		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
454		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
455		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
456		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
457		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
458		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
459		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
460		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
461		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	4,08	0,1	-
462	B	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
463		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
464	B	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-

465		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
466	C	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
467		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
468	C	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
469		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
470	C	Fenêtre 3 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
471		Fenêtre 3 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
472	C	Fenêtre 3 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
473		Fenêtre 3 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
474	C	Fenêtre 4 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
475		Fenêtre 4 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
476	C	Fenêtre 4 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
477		Fenêtre 4 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
478	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
479		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
480	B	Embrasure fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
481		Embrasure fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
482	C	Embrasure fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	3,25	0,1	-
483	C	Embrasure fenêtre 3 (mesure 1)	plâtre	peinture	3,42	0,1	-
484	C	Embrasure fenêtre 4 (mesure 1)	plâtre	peinture	3,95	0,1	-
485	B	Embrasure fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
486	C	Embrasure fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	5,02	0,1	-
487	C	Embrasure fenêtre 3 (mesure 1)	plâtre	peinture	3,85	0,1	-
488	C	Embrasure fenêtre 4 (mesure 1)	plâtre	peinture	3,63	0,1	-
489	C	Volet 1 (partie basse)	bois	peinture	3,25	0,1	-
490	C	Volet 2 (partie basse)	bois	peinture	3,51	0,1	-
491	C	Volet 3 (partie basse)	bois	peinture	4,29	0,1	-
492	C	Tablette fenêtre 1 (mesure 1)	Bois	peinture	4,11	0,1	-
493	C	Tablette fenêtre 2 (mesure 1)	Bois	peinture	3,69	0,1	-
494	C	Tablette fenêtre 3 (mesure 1)	Bois	peinture	4,00	0,1	-
495	C	Allège fenêtre (mesure 1)	plâtre	peinture	5,98	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 23

1er étage - Pièce 109

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
496	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
497		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
498		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
499		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
500		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-

501		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
502		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
503		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
504		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
505		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
506	D	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
507		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
508	D	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
509		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
510	D	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
511		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
512	D	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
513		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
514	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
515		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
516	C	Embrasure fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
517		Embrasure fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
518	C	Embrasure fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
519		Embrasure fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
520	C	Allège fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
521		Allège fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
522	C	Allège fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
523		Allège fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
524	C	Tablette fenêtre 1 (mesure 1)	Bois	peinture	0,0	0,1	-
525		Tablette fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
526	C	Tablette fenêtre 2 (mesure 1)	Bois	peinture	0,0	0,1	-
527		Tablette fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 13							

1er étage - Pièce 110

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
528	A	Mur (partie basse)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
529		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
530		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
531		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
532		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
533		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
534		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
535		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
536	C	Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
537		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
538		Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
539		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

540	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
541		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
542	C	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	Tapisserie	0,0	0,1	-
543		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

1er étage - Pièce 111

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
544	A	Mur (partie basse)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
545		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
546		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
547		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
548		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
549		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
550		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
551		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
552					Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond	
553	Plafond (mesure 2)		0,0	0,1	-		
554	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
555		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
556	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
557		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
558	B	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
559		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

1er étage - Pièce 112

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
560	A	Mur (partie basse)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
561		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
562		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
563		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
564		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
565		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
566		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
567		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
568		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
569		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
570	D	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
571		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
572	D	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
573		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
574	D	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
575		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
576	D	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
577		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

578	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
579		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
580	D	Embrasure fenêtre 1 (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
581		Embrasure fenêtre 1 (mesure 2)			0,0	0,1	-
582	D	Embrasure fenêtre 2 (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
583		Embrasure fenêtre 2 (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 9							

1er étage - Pièce 113

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
584	A	Mur (partie basse)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
585		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
586		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
587		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
588		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
589		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
590		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
591		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
592					Plafond (mesure 1)	Plâtre	Peinture
593	Plafond (mesure 2)		0,0	0,1	-		
594		Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
595		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
596		Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
597		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
598		Escalier balustre (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
599		Escalier balustre (mesure 2)			0,0	0,1	-
600		Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
601		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 6							

1er étage - Pièce 114

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
602	A	Mur (partie basse)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
603		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
604		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
605		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
606		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
607		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
608		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
609		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
610		Plafond (mesure 1)			0,0	0,1	-
611		Plafond (mesure 2)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
612	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
613		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
614		Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
615		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
616		Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
617		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 5

2ème étage - Pièce 201

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
618	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
619		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
620		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
621		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
622		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
623		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
624		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
625		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
626		Plafond (mesure 1)	plâtre	Peinture	0,0	0,1	-
627		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
628		Escalier balustre (mesure 1)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
629		Escalier balustre (mesure 2)			0,0	0,1	-
630		Escalier Main courante (mesure 1)	Métal	peinture	6,56	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 4

2ème étage - Pièce 202

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
631	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
632		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
633		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
634		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
635		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
636		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
637		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
638		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
639		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
640		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
641	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
642		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
643	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
644		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
645	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
646		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 5

2ème étage - Pièce 203

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
647	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
648		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
649		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
650		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
651		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
652		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
653		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
654		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
655		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
656		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
657	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
658		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-

659	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
660		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
661	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
662		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

2ème étage - Pièce 204

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
663	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
664		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
665		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
666		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
667		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
668		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
669		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
670		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
671					Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture
672	Plafond (mesure 2)		0,0	0,1	-		
673	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
674		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
675	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
676		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
677	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
678		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

2ème étage - Pièce 205

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
679	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
680		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
681		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
682		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
683		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
684		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
685		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
686		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
687		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
688		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
689	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
690		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
691	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
692		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
693	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
694		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 5							

2ème étage - Pièce 206

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
695	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
696		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
697		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
698		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

699		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
700		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
701		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
702		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
703		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
704		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
705	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
706		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
707	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
708		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 4							

2ème étage - Pièce 207

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
709	A	Mur (partie basse)	plâtre	Liège	0,0	0,1	-
710		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
711	B	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
712		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
713	C	Mur (partie basse)	plâtre	Moquette	0,0	0,1	-
714		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
715	D	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
716		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
717		Plafond (mesure 1)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
718		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
719	B	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
720		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
721	B	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
722		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
723	C	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
724		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
725	C	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
726		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
727	D	Fenêtre 3 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
728		Fenêtre 3 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
729	D	Fenêtre 3 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
730		Fenêtre 3 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
731	D	Fenêtre 4 intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
732		Fenêtre 4 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
733	D	Fenêtre 4 extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
734		Fenêtre 4 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 12							

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 25

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
735	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
736		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
737		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
738		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
739		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
740		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
741		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
742		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
743		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
744		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
745		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
746		Plinthe (mesure 2)			0,0	0,1	-
747	C	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
748		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
749	C	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
750		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
751	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
752		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
753	C	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
754		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
755	C	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
756		Moulure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
757	C	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	peinture	0,0	0,1	-
758		Garde corps fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 9

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 26

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
759	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
760		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
761		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
762		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
763		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
764		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
765		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
766		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
767		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
768		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
769	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
770		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 3

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 27

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
771	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
772		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-

773		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
774		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
775		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
776		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
777		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
778		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
779		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
780		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
781	A	Porte 1 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
782		Porte 1 (huisserie)			0,0	0,1	-
783	C	Porte 2 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
784		Porte 2 (huisserie)			0,0	0,1	-
785	C	Porte 3 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
786		Porte 3 (huisserie)			0,0	0,1	-
787	D	Porte 4 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
788		Porte 4 (huisserie)			0,0	0,1	-
789		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
790		Plinthe (mesure 2)			0,0	0,1	-
791	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
792		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
793	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
794		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
795	B	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
796		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
797	B	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	peinture	4,57	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 11							

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 28

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
798	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
799		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
800		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
801		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
802		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
803		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
804		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
805		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
806		A			Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond	
807	Plafond (mesure 2)		0,0	0,1	-		
808	Porte (partie mobile)		Bois	Peinture	0,0	0,1	-
809	Porte (huisserie)				0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 3							

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 29

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
810	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
811		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
812		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
813		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
814		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
815		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
816		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
817		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
818		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
819		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
820	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
821		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 3

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 30

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
822	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
823		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
824		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
825		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
826		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
827		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
828		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
829		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
830	A	Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
831		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
832	A	Porte 1 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
833		Porte 1 (huisserie)			0,0	0,1	-
834	B	Porte 2 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
835		Porte 2 (huisserie)			0,0	0,1	-
836	D	Porte 3 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
837		Porte 3 (huisserie)			0,0	0,1	-
838	B	Tuyau plomb (mesure 1)	Plomb	Plomb	54,25	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 6

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 31

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
839	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
840		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
841		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
842		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
843		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
844		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
845		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
846		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
847		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
848		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
849		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
850		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
851	A	Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
852		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
853	A	Porte 1 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
854		Porte 1 (huisserie)			0,0	0,1	-
855	A	Porte 2 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
856		Porte 2 (huisserie)			0,0	0,1	-
857	E	Porte 3 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
858		Porte 3 (huisserie)			0,0	0,1	-
859	C	Fenêtre 1 intérieure (partie mobile)	Métal	peinture	0,0	0,1	-
860		Fenêtre 1 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
861	C	Fenêtre 1 extérieure (partie mobile)	Métal	peinture	0,0	0,1	-
862		Fenêtre 1 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
863	E	Fenêtre 2 intérieure (partie mobile)	Bois	peinture	0,0	0,1	-
864		Fenêtre 2 intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
865	E	Fenêtre 2 extérieure (partie mobile)	Bois	peinture	0,0	0,1	-
866		Fenêtre 2 extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
867	F	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-

868		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
869	F	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
870		Moulure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
871	F	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	peinture	3,29	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 12							

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 32

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Incertitude* (+/-mg/cm ²)	Observation / Travaux
872	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
873		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
874		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
875		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
876		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
877		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
878		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
879		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
880		Plafond (mesure 1)	Dalles de faux plafond		0,0	0,1	-
881		Plafond (mesure 2)			0,0	0,1	-
882		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
883		Plinthe (mesure 2)			0,0	0,1	-
884	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
885		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
886	D	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
887		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
888	D	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
889		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
890	D	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
891		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
892	D	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
893		Moulure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
894	D	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	peinture	3,92	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 9							

Rez de chaussée - Pièce 23

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
895	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
896		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
897		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
898		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
899		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
900		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
901		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
902		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
903		Plafond (mesure 1)	Dalles de		0,0	0,1	-
904		Plafond (mesure 2)	faux plafond		0,0	0,1	-
Nombre d'unités de repérage : 2							

Rez de chaussée - Pièce 24

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
905	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
906		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
907		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
908		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
909		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
910		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
911		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
912		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
913		Plafond (mesure 1)	Dalles de		0,0	0,1	-
914		Plafond (mesure 2)	faux plafond		0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 2

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 33

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
915	A	Porte d'entrée intérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
916		Porte d'entrée intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
917	A	Porte d'entrée extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
918		Porte d'entrée extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
919	B	Porte 1 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
920		Porte 1 (huisserie)			0,0	0,1	-
921	C	Porte 2 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
922		Porte 2 (huisserie)			0,0	0,1	-
923	D	Porte 3 (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-
924		Porte 3 (huisserie)			0,0	0,1	-
925	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
926		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
927		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
928		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
929		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
930		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
931		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
932		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
933		Plafond (mesure 1)	Dalles de		0,0	0,1	-
934		Plafond (mesure 2)	faux plafond		0,0	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 7

Rez de chaussée (Annexe) - Pièce 34

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
935	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,0	0,1	-
936		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
937		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
938		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
939		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
940		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
941		Mur (partie basse)			0,0	0,1	-
942		Mur (partie haute)			0,0	0,1	-
943		Plafond (mesure 1)	Dalles de		0,0	0,1	-
944		Plafond (mesure 2)	faux plafond		0,0	0,1	-
945		Plinthe (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
946		Plinthe (mesure 2)			0,0	0,1	-
947	A	Porte (partie mobile)	Bois	Peinture	0,0	0,1	-

948		Porte (huisserie)			0,0	0,1	-
949	B	Fenêtre intérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
950		Fenêtre intérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
951	B	Fenêtre extérieure (partie mobile)	bois	peinture	0,0	0,1	-
952		Fenêtre extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
953	B	Embrasure fenêtre (mesure 1)	plâtre	tapisserie	0,0	0,1	-
954		Embrasure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
955	B	Moulure fenêtre (mesure 1)	bois	peinture	0,0	0,1	-
956		Moulure fenêtre (mesure 2)			0,0	0,1	-
957	B	Garde corps fenêtre (mesure 1)	Métal	peinture	4,22	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 9

Façades

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
958		Dauphin (mesure 1)	Fonte	peinture	3,51	0,1	-
959		Façade (mesure 1)	Enduit	Enduit	0,0	0,1	-
960		Façade (mesure 2)			0,0	0,1	-
961		Façade (mesure 1)			0,0	0,1	-
962		Façade (mesure 2)			0,0	0,1	-
963		Façade (mesure 1)			0,0	0,1	-
964		Façade (mesure 2)			0,0	0,1	-
965		Façade (mesure 1)			0,0	0,1	-
966		Façade (mesure 2)			0,0	0,1	-
967		Façade (mesure 1)			0,0	0,1	-
968		Façade (mesure 2)			0,0	0,1	-
969		Grille de ventilation (mesure 1)	Métal	Peinture	11,30	0,1	-
970		Grille de ventilation (mesure 1)			10,25	0,1	-
971		Grille de ventilation (mesure 1)			11,07	0,1	-
972		Grille de ventilation (mesure 1)			10,04	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 3

Annexe - Abri de jardin extérieur

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Observation / Travaux
973	A	Porte d'entrée gauche extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	5,86	0,1	-
974	A	Porte d'entrée droite extérieure (partie mobile)	Métal	Peinture	0,0	0,1	-
975		Porte d'entrée droite extérieure (huisserie)			0,0	0,1	-
976		Portillon accès annexe (mesure 1)	Métal	Peinture	6,56	0,1	-

Nombre d'unités de repérage : 3

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation

* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

6 - Conclusion

6.1 Recommandations

Le plomb contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb.

Le présent rapport sera remis à toute personne ou entreprise extérieure intervenant sur les matériaux objet du présent rapport.

6.2 Commentaires

Constatations diverses : Néant

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

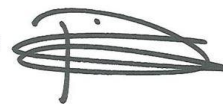
Accompagnateur : Mr AUBERT Sébastien

Fait à **VALENCE**, le **28/08/2026**

Par **Didier PINET**



EXPERT EN BATIMENT – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
25 rue Frédéric Chopin – 26000 VALENCE
04 75 55 13 31 – sassoulas@sassoulas.com
SIRET : 449475 433 00016 – NAF : 7120B



7 - Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

7.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'Article L.1334-2 du code de la santé publique ;
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

7.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Etude Plomb-Habitat. Contamination par le plomb des logements français abritant au moins un enfant âgé de 6 mois à 6 ans. Rapport final. 166 pages avec annexes Lucas J-P et al. 2011 (téléchargeable sur www.cstb.fr)
- Norme AFNOR NF X 46-035 de Juin 2021 «*Repérage plomb — Recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction*».

Plaquettes d'informations :

(Téléchargeables sur www.centre.directe.gouv.fr)

- Opérateurs : Les intoxications au plomb existent toujours !!!, GRSP Centre, SanTbtp, CARSAT Centre, RSI Centre, OPPBTP, DIRECCTE Centre, mars 2009
- Employeurs et artisans : Les intoxications au plomb existent toujours !!! GRSP Centre, SanTbtp, CARSAT Centre, RSI Centre, OPPBTP, DIRECCTE Centre, mars 2009
- Opérateurs et artisans : Travaux sur canalisations en plomb CARSAT Centre, Services de santé au travail de la région Centre, DIRECCTE Centre, juin 2013
- Employeurs : Travaux sur canalisations en plomb CARSAT Centre, Services de santé au travail de la région Centre, DIRECCTE Centre, juin 2013

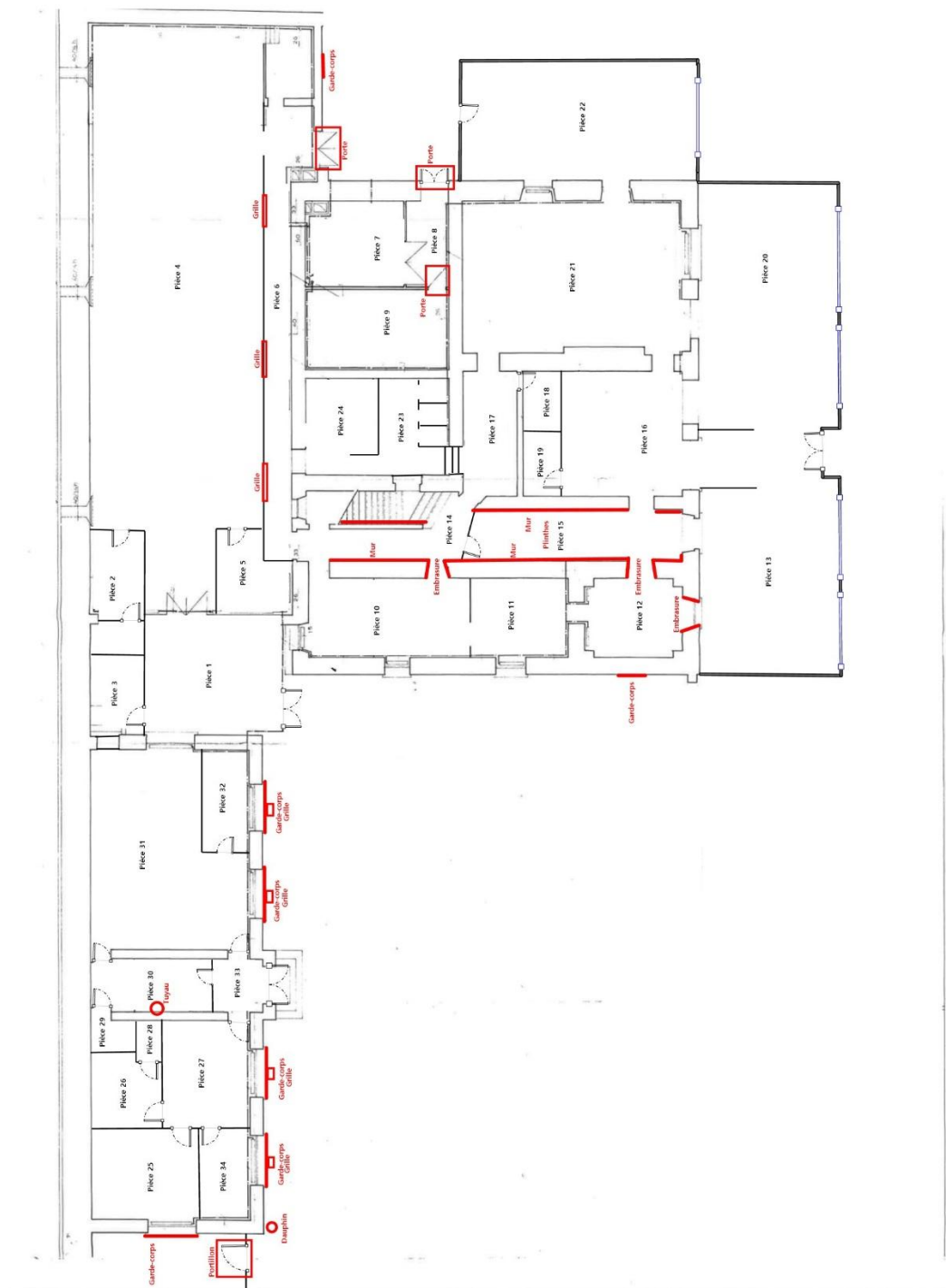
Sites Internet :

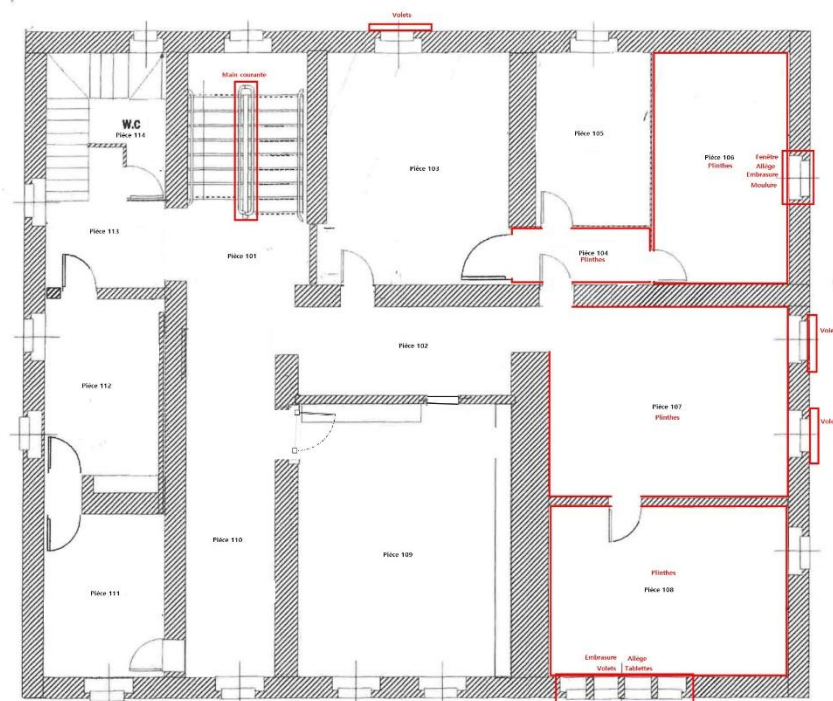
- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

8 - Annexes :

8.1 Croquis

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;



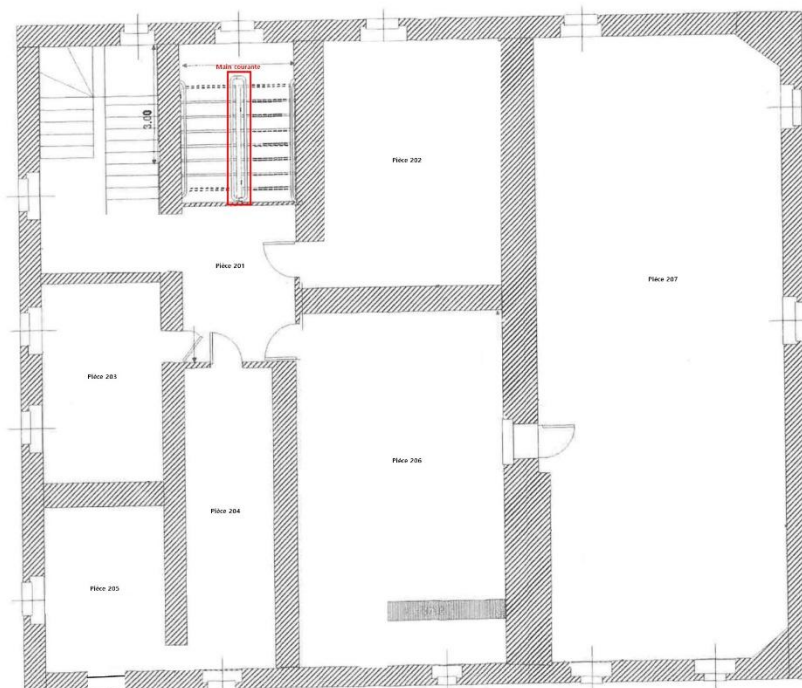


CLOS BENOIT

103, rue Pierre CURIE

1er étage

CLOS BENOIT 2° ETAGE



8.2 Analyses chimiques du laboratoire

Néant

8.3 Certification



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°772

Monsieur PINET Didier

Amiante sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Amiante
Date d'effet : 13/10/2022 : - Date d'expiration : 12/10/2029

Amiante avec mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 13/10/2022 : - Date d'expiration : 12/10/2029

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023
modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 17/12/2029

DPE avec mention
Selon arrêté du 20 juillet 2023
modifié par l'arrêté du 16 juin 2025

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 17/12/2029

Electricité
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 31/10/2023 : - Date d'expiration : 30/10/2030

Gaz
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 30/10/2022 : - Date d'expiration : 29/10/2029

Plomb sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 19/11/2022 : - Date d'expiration : 18/11/2029

Termes métropole
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments
Date d'effet : 19/11/2022 : - Date d'expiration : 18/11/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 24/03/2026, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



Siège : 30, Avenue de Canteranne – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800040 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 -- Code APE : 7120 B
Enr487@ LE CERTIFICAT V015 du 19-01-2026





8.4 Attestation d'assurance

Assurance et Banque



Votre Assurance
► RCP PRESTATAIRES

SARL CABINET JEAN-PAUL SASSOULA
2.5 RUE FREDERIC CHOPIN
26000 VALENCE FR

COURTIER
VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
Tél : 05 56 30 50 75
Fax : 08 97 50 56 06
Email : CONTACT@VDASSOCIES.FR
Portefeuille : 0201478984

Vos références :
Contrat n° 10923900404
Client n° 0744862320

AXA France IARD, atteste que : SARL CABINET JEAN-PAUL SASSOULA
25 RUE FREDERIC CHOPIN
26000 VALENCE FR

Est titulaire d'un contrat d'assurance n° 10923900404, ayant pris effet le 01/04/2023.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/OU AUTRES DIAGNOSTICS ET MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE.

TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

AMIANTE :
ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE.
DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE.
DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES.
CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE).
CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE).
REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION.

PLOMB :
CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP).
DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP).
RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION.

DIAGNOSTIC TERMITES/INFORMATION SUR LA PRESENCE D'UN RISQUE DE MERULIQUES / ETAT PARASITAIRE (VILLETES, LYCTUS, MERULE ET AUTRES).

MESURES :
MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN.
CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.

AUTRES :
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ.
ETAT DES RISQUES ET POLLUTION (ERP).

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 244 799 000 euros
Siège social : 100 rue de la République, 92000 Nanterre (France)
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 538 333 123
Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA Intracommunautaire n° FR 23 722897 460
Opérateur d'assurances agréé de TVA - art. 283-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assurance

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE), TOUTS TYPES DE BATIMENTS.
DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE
ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (RT 2005, RT 2012, RT2020...)
DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
ETAT DES LIEUX LOCATIFS.
DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE.
CERTIFICAT DE DECENNE ET CERTIFICAT DE TRAVAIL DE REHABILITATION.
DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO.
DIAGNOSTIC ELECTRIQUE TELETRAVAIL.
THERMOGRAPHIE INFRAROUGE.
DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, Y COMPRIS DES ERP.
DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE.
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES.
ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION.

AUDIT ENERGETIQUE realise dans le cadre de la Loi Climat et Resilience n°2021-1104 du 22/08/2021 : A L'EXCLUSION DE TOUTES PRESTATIONS DE LOUAGE D'OUVRIER OU DE MAITRISE D'OEUVRE RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE.

La garantie Tous dommages relevant de l'obligation d'assurance / Responsabilité civile Professionnelle s'exerce à concurrence de 800.000 € par sinistre et par année d'assurance.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2026 au 01/01/2027 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à LE BOUSCAT le 01/12/2025.
LA COMPAGNIE PAR DELEGATION

VD ASSOCIES
81 BOULEVARD PIERRE PREMIER
33110 LE BOUSCAT
N°S : 794 472 246 ORIAS - 040 0220
Tél : 05 56 30 50 75

01.01.01 0332.0007

8.5 Attestation du fabricant de l'appareil indiquant la durée de vie maximale de la source.



Groupe
PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic
Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de
fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,

Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : CABINET SASSOULAS

Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	8540
Activité de la source (Mbq) :	204
Numéro de série de la source :	CO57.2560.25
Date d'origine de la source :	26/03/2025
Date de fin de validité de la source :	29/04/2027



Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D - CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : <https://www.physitek.fr>



SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles.